

Tél. : 05 46 51 79 90 (choix 1)

Adresse postale : 6 rue St Michel - CS 41287 - 17086 La Rochelle Cedex 2

Accueil physique : 9 rue Anita Conti - 17180 Périgny

Tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter du 1er janvier 2026

Tarifs en application des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération (CDA) de La Rochelle :

- du 11 décembre 2025 relatives aux tarifs 2026 de l'eau et de l'assainissement ;
- du 11 décembre 2025 relatives aux tarifs 2026 des suppléments de prix pour les redevances sur les performances des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectifs.

EAU POTABLE - Distribution de l'eau	€ / m³ H.T.	€ / m³ TTC (T.V.A. à 5,5 %)
Eau (part proportionnelle) - CDA de La Rochelle	1,630 €	1,720 €
Redevance « Prélèvement sur la ressource en eau »		
Agence de l'Eau Loire-Bretagne ⁽¹⁾	0,070 €	0,074 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne ⁽¹⁾	0,070 €	0,074 €
Redevance « consommation d'eau potable »		
Agence de l'Eau Loire-Bretagne ⁽¹⁾	0,320 €	0,338 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne ⁽¹⁾	0,320 €	0,338 €
Redevance « performance des réseaux d'eau potable »		
Agence de l'Eau Loire-Bretagne ⁽¹⁾	0,025 €	0,026 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne ⁽¹⁾	0,035 €	0,037 €
	Total eau secteur AELB :	2,157 €
	Total eau secteur AEAG :	2,168 €
Abonnement annuel (part fixe compteur 15 mm) - CDA de La Rochelle	5,72 €	6,03 €

	HT	TTC
Coût total EAU secteur AELB pour 120 m³	251,12 €	264,93 €
soit pour 1 m ³	2,09 €	2,21 €
Coût total EAU secteur AEAG pour 120 m³	252,32 €	266,20 €
soit pour à 1 m ³	2,10 €	2,22 €

Frais divers ponctuels - CDA de La Rochelle	H.T.	T.T.C. (T.V.A. à 10 %)
Frais d'accès au service (frais unique de souscription / résiliation)	57,51 €	63,26 €
Frais d'accès au service en dehors des heures d'ouverture du service	115,00 €	126,50 €
Frais ouverture dossier contentieux	58,65 €	64,52 €

ASSAINISSEMENT - Collecte et traitement des eaux usées

 € / m³ H.T.

 € / m³ TTC
(sans T.V.A.)⁽²⁾

Assainissement collectif (part proportionnelle) - CDA de La Rochelle 1,783 € 1,783 €

Redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif »

 Agence de l'Eau Loire-Bretagne⁽¹⁾ 0,090 € 0,090 €
 Agence de l'Eau Adour-Garonne⁽¹⁾ 0,081 € 0,081 €

 Total assainissement secteur AELB : 1,873 € 1,873 €
 Total assainissement secteur AEAG : 1,864 € 1,864 €

Abonnement annuel (part fixe) - CDA de La Rochelle

 par logement individuel (ou activité avec compteur 15 mm) 52,00 € 52,00 €
 par logement dans immeuble collectif 36,41 € 36,41 €

Coût total ASSAINISSEMENT secteur AELB	HT	TTC
Logement individuel - 120 m ³	276,76 €	276,76 €
soit pour 1 m ³	2,31 €	2,31 €
Logement collectif - 120 m ³	261,17 €	261,17 €
soit pour 1 m ³	2,18 €	2,18 €
Coût total ASSAINISSEMENT secteur AEAG	HT	TTC
Logement individuel - 120 m ³	275,68 €	275,68 €
soit pour 1 m ³	2,30 €	2,30 €
Logement collectif - 120 m ³	260,09 €	260,09 €
soit pour 1 m ³	2,17 €	2,17 €

EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT

Coût global EAU ASSAINIE secteur AELB	HT	TTC
Logement individuel - 120 m ³	527,88 €	541,69 €
soit pour 1 m ³	4,40 €	4,51 €
Logement collectif - 120 m ³	512,29 €	526,10 €
soit pour 1 m ³	4,27 €	4,38 €
Coût global EAU ASSAINIE secteur AEAG	HT	TTC
Logement individuel - 120 m ³	528,00 €	541,88 €
soit pour 1 m ³	4,40 €	4,52 €
Logement collectif - 120 m ³	512,41 €	526,29 €
soit pour 1 m ³	4,27 €	4,39 €

(1) Les redevances « prélèvement sur la ressource en eau », « consommation d'eau potable », « performance des réseaux d'eau potable » et « performance des systèmes d'assainissement collectif » sont perçues pour le compte des Agences de l'eau. Les communes de la CDA de La Rochelle sont rattachées à deux Agences différentes :

- secteur Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) : Angoulins, Aytré, Bourgneuf, Châtelain-Plage, Clavette, Croix-Chapeau, Dompierre-sur-Mer, Esnandes, L'Houmeau, La Jarne, La Jarrie, La Rochelle, Lagord, Marsilly, Montroy, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, Saint-Christophe, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Rogatien, Saint-Vivien, Saint-Xandre, Sainte-Soulle, Salles-sur-Mer, Vérines.

- secteur Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) : Thairé, Yves.

(2) La Communauté d'Agglomération de La Rochelle n'est pas assujettie à la T.V.A. pour l'Assainissement.